

LISTE DE VÉRIFICATION DE LA DIRECTION POUR L'UTILISATION D'UN CHIEN-GUIDE, D'UN CHIEN D'ASSISTANCE OU D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE

École : _____
Nom de l'élève : _____ Année de scolarité : _____

EXIGENCES RELATIVES À UNE DEMANDE D'UTILISATION D'UN CHIEN-GUIDE, D'UN CHIEN D'ASSISTANCE OU D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE

- Rapport d'évaluation avec diagnostic et mesures d'adaptation à fournir
- Documents à l'appui (PEI, évaluation psychologique, évaluation d'ergothérapie ou de physiothérapie, comportement fonctionnel ou évaluation de l'orientation et de la mobilité)
- Copie du permis municipal (datant d'au plus douze (12) mois)
- Certificat vétérinaire (datant d'au plus trois (3) mois)
- Certificat de dressage ou attestation pour chien-guide, chien d'assistance ou animal d'assistance (datant d'au plus six (6) mois)
- Certificat de formation ou attestation de maître-chien (datant d'au plus six (6) mois)
- Lettre de confirmation que l'entraîneur remettra au conseil scolaire
- Certificat d'assurance (datant d'au plus trois (3) mois) ou lettre de l'organisme de bienfaisance enregistré propriétaire du chien-guide, du chien d'assistance ou de l'animal d'assistance
- Lettre de demande de renseignements au personnel de l'école et à la collectivité qui utilise l'école conformément au permis, concernant les allergies, la phobie, les peurs ou la sensibilité culturelle
- Évaluation par l'agent de santé et de sécurité

EXIGENCES DE MISE EN ŒUVRE

- Plan sur les mesures d'adaptation lorsqu'il y a de droits concurrents (ce qui peut comprendre la restriction de l'accès à des zones de l'école, des changements dans la salle de classe, etc.)
- Horaire indiquant les pauses pour les soins du chien-guide, du chien d'assistance ou de l'animal d'assistance, lorsque l'animal accompagne l'élève, lorsque l'animal est dans sa cage
- Procédures d'urgence (plan de sortie d'urgence, plan de confinement, plan d'évacuation)
- Lettre aux parents indiquant que le chien-guide, le chien d'assistance ou l'animal d'assistance accompagnera l'élève
- Séance d'information pendant la réunion du conseil d'école
- Publication sur le site Web de l'école ou sur Facebook que le chien-guide, le chien d'assistance ou l'animal d'assistance accompagnera l'élève
- Signalisation pour les portes d'entrée, du gymnase et de la bibliothèque annonçant la présence d'un chien-guide, d'un chien d'assistance ou d'un animal d'assistance
- Plan de transport (au besoin)
- Orientation pour le personnel scolaire et les élèves
- Formation du membre du personnel agissant comme maître-chien (au besoin)
- Détermination de points de référence pour l'évaluation de l'efficacité (à examiner avec le PEI)